

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 11 avril 2022 à 12h15, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Deniset le conseiller Jean-Michel Noël.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 règlement décrétant une dépense d'une somme de 23 797 056 \$ et un emprunt d'une somme de 4 797 056 \$ pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach
- 3 questions du public

RÉS. 22-04-035

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1476-22

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1476-22 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de construire un nouveau lien routier permettant le transport de pales d'éoliennes d'une longueur de 107 mètres entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 797 056 \$ sur une période de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1476-22, règlement décrétant une dépense d'une somme de 23 797 056 \$ et un emprunt d'une somme de 4 797 056 \$ pour la construction d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach, soit adopté.

À 12h20, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière